



<b>Vous êtes...</b>	<b>Vous avez un problème avec...</b>	<b>Vos recours sont :</b>
Propriétaire ou occupant d'un immeuble résidentiel (en copropriété divise ou non)	Un voisin (qui habite ou non l'immeuble).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mise en demeure.</li> <li>• Recours devant la Cour supérieure.</li> </ul>
Copropriétaire d'une unité privative dans une copropriété divise	Un autre occupant dans la copropriété.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mise en demeure.</li> <li>• Recours devant la Cour supérieure</li> <li>• Arbitrage ou médiation si votre déclaration de copropriété l'impose.</li> </ul>
Copropriétaire d'une unité privative dans une copropriété divise	Le Conseil d'administration qui ne fait pas appliquer son règlement sur le cannabis ou Qui néglige de s'occuper de ce problème.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mise en demeure.</li> <li>• Recours devant la Cour supérieure</li> <li>• Arbitrage ou médiation si votre déclaration de copropriété l'impose.</li> </ul>
Propriétaire d'un immeuble résidentiel (en copropriété divise ou non)	Votre locataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mise en demeure.</li> <li>• Une procédure à la Régie du logement</li> </ul>
Un administrateur d'une copropriété divise	Un occupant de l'immeuble (locataire ou copropriétaire ou autre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mise en demeure.</li> <li>• Une procédure à la Régie du logement (le cas échéant)</li> <li>• Recours devant la Cour supérieure</li> <li>• Arbitrage ou médiation si votre déclaration de copropriété l'impose</li> </ul>
Un locataire	Votre locateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mise en demeure.</li> <li>• Une procédure à la Régie du logement.</li> </ul>

<sup>1</sup> Préparé par Me Maxime St-Onge, avocat.